Berguette Molinghem

ISBERGUES INFOS

- Décembre 2014 -

Sommaire

Vie Municipale 2 - 11

- repas des aînés
- foire d'hiver
- colis de Noël des aînés
- arbre de Noël du personnel communal
- passage de la balayeuse
- recensement militaire
- compte rendu de la réunion du conseil municipal du jeudi 25 septembre 2014
- accueil de loisirs d'automne
- menu des restaurants municipaux
- inauguration de l'E.H.P.A.D « Les Orchidées »
- illuminations de fêtes de fin d'année
- programme du téléthon

Vie Scolaire 12 - 13

- la semaine du goût au groupe scolaire Carnot
- recettes de cake à l'école Francis Billiau
- cérémonie du 11 novembre
- fêtes et goûters de Noël dans les écoles

Vie Associative et Sportive 14 - 15

- amicale laïque d'Isbergues
- étoile sportive Isbergues Athlétisme
- secours catholique
- section danse de la M.J.E.P
- C.O.S. de Berguette
- Théâtre patoisant

Vie Culturelle 16

- retour sur : - Jacques B. chante Brel
  - les mardis de l'humour
  - stage dessins animés numériques

Informations Générales 17 - 18

- risque d'incendie
- risque d'intoxication au monoxyde de carbone

Bloc Notes 19 - 20

La Municipalité vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année !

En attendant Noël...

Cette année encore, pour cette édition 2014 de « En attendant Noël », les enfants mais aussi les adultes vont pouvoir découvrir avec plaisir et gratuitement, les nombreuses surprises concoctées par l'équipe du service culturel pour la période du 20 au 24 décembre.

Durant ces quelques jours, vous vous envolerez au pays imaginaire de *Peter Pan*, ou assisterez aux aventures de la petite vache qui veut conduire le traîneau du *Père Noël*. Les plus jeunes pourront participer à différents ateliers créatifs pour confectionner des décorations (de table, de cadeaux, de sapin), des cartes de vœux, ou encore assister à l'*Heure du conte* spécial Noël qui cette année sera également proposée aux ados et aux adultes.

« En attendant Noël » c'est aussi de la musique, avec une interprétation toute particulière de *« Pierre et le Loup »* en version jazz et des contes de *Grimm* revisités façon cabaret. Mais également des chansons, de Noël bien évidemment, et sur le thème des dessins animés de *Disney*, sans oublier les traditionnels contes, avec les *Contes Inuk* ou les histoires de *Mamie Renée*, et bien d'autres surprises encore…

Alors n'hésitez pas à consulter le programme complet de « En attendant Noël », disponible au centre culturel, à l'hôtel de ville et dans les mairies annexes de Berguette et de Molinghem et sur :

www.ville-isbergues.fr/noel.

Conseil municipal

Le conseil municipal de la ville d'Isbergues se réunira :
vendredi 19 décembre 2014 à 18 h à l'hôtel de ville.

Directeur de la publication : **Jacques Napieraj**
Rédaction, conception et impression : Mairie d'Isbergues - Service informations - 37, rue Jean Jaurès - 62330 Isbergues
Tel : 03.21.61.30.80 - Courriel : service-informations@ville-isbergues.fr - Site Internet : www.ville-isbergues.fr
Dépôt légal : Décembre 2014 - Tirage en 4 550 exemplaires - Distribution gratuite.

Impression Ville d'Isbergues

Journal d'informations municipales n°278

Etat-civil

NAISSANCES

Le 15 octobre, **Marisa Degorgue**, fille d'Emilie, *41 rue Joliot Curie.*
Le 17 octobre, **Nina Soyer**, fille de Fulgence et de Elodie Musielski, *20 rue Georges Brassens.*
Le 31 octobre **Océane Huyghe,** fille de Jérémy et de Adeline Lerouge, *29 rue Lherminier.*
Le 1er novembre**, Aaron Rischebé,** fils de Michaël et de Sophie Lefebvre**,** *65 rue Edmond Mille.*

DECES

Le 14 octobre, **Jean-Marie Huleux**, 71 ans, veuf de Marie-Thérèse Duvette, *42 rue Henri Le Chatelier.*
Le 15 octobre, **Yvette Deputte**, 96 ans, veuve de Gustave Fumery, *appartement 37, Résidence Foyer Logement.*
Le 16 octobre, **Jacky Legrand**, 62 ans, retraité métallurgiste, époux de Micheline Crogiez, *10 rue Fleming.*
Le 20 octobre, **Maurice Gambier**, 74 ans, époux de Marie-Paule Wallart, *9 rue de Mazinghem.*
Le 20 octobre, **Claude Bourez**, 62 ans, retraité métallurgiste, époux de Christiane Alloucherie, *37 rue Paul Lafargue.*
Le 21 octobre, **Jeannine Grandsire**, 83 ans, veuve de Raymond Picque, *130 rue de Guarbecque.*
Le 31 octobre, **Marie-Rose Lembré,** épouse de Georges Bonnelle**,** 82 ans, *92 rue basse.*
Le 2 novembre, **Andréa Delgérie**, 87 ans, veuve de René Louchart, *541 rue du Docteur Bailliet.*
Le 9 novembre, **Bernard Verheyde,** 80 ans, époux de Marie-France Pruvost, E.H.PA.D « Les Orchidées », rue Léon Blum.
Le 9 novembre, **Viviane Hauer**, 66 ans, épouse de Richard Vanlerberghe, *158 rue Danton.*
Le 12 novembre, **Francis Delbelle,** 67 ans, époux de Yasmina Chalieux, *3 rue Foch.*
Le 14 novembre, **Bernard Davigny**, 58 ans, *60 rue du Docteur Roux.*
Le 15 novembre, **Anna Moskalenko,** 88 ans, veuve de Henri Bécart, E.H.PA.D « Les Orchidées », *rue Léon Blum.*
Le 15 novembre, **Réjane Trassaert**, 77 ans, divorcée de Pierre Van Inghelandt, E.H.PA.D « Les Orchidées », rue Léon Blum.

Arbre de Noël du personnel communal

A l'occasion de l'arbre de Noël des enfants du personnel communal, l'Hôtel de Ville, les mairies annexes de Molinghem et de Berguette, le service culturel, ainsi que les services techniques de la ville d'Isbergues seront fermés le **mercredi 17 décembre 2014** après-midi.

Repas des ainés

Le traditionnel repas offert aux aînés de la commune associée de Molinghem aura lieu le **mercredi 3 décembre 2014** à la salle Edmond Mille.

Le repas est offert par la municipalité aux personnes résidant dans la commune, âgées de 65 ans et plus ainsi qu'à leur conjoint(e) quel que soit leur âge.

Les personnes concernées seront invitées par courrier.
En cas d'omission, vous êtes priés de vous adresser à l'hôtel de ville d'Isbergues au 03.21.61.30.80.

Foire d'hiver

La 27ème foire d'hiver aura lieu du **samedi 6 décembre au mercredi 10 décembre 2014**, place du Kiosque, rue Cense Balque.

Une distribution de bons offerts par la municipalité et donnant l'accès aux manèges et stands, aura lieu le **dimanche 7 décembre à 15 h 30**, place du Kiosque. De plus, **une journée spéciale** : 1 ticket acheté, 1 ticket gratuit est prévue le **mercredi 10 décembre**.

*A l'occasion de l'installation de la foire d'hiver, place du Kiosque, **le stationnement et la circulation** de tous les véhicules à moteur, sauf ceux appartenant aux forains **seront interdits du samedi 6 décembre à 8 h au vendredi 12 décembre 2014 à 8 h.***

Colis de Noël aux aînés

La municipalité d'Isbergues a le plaisir d'informer les aînés que le traditionnel colis de Noël délivré aux personnes de plus de 65 ans sera distribué de la façon suivante :

Territoire d'**Isbergues** :
Distribution des colis le **lundi 8 décembre 2014** toute la journée à partir de 9 h 30 et le **mardi 9 décembre 2014** le matin à partir de 9 h 30.
*En cas d'absence, un avis de passage sera déposé dans la boîte à lettres et les personnes pourront passer retirer leur colis à l'hôtel de ville d'Isbergues **jusqu'au mardi 16 décembre inclus.***

Secteur de l'ancien **Molinghem** :
Distribution des colis le **vendredi 12 décembre 2014** à partir de 9 h 30.
*En cas d'absence, un avis de passage sera déposé dans la boîte à lettres et les personnes pourront passer retirer leur colis en mairie annexe de Molinghem **jusqu'au vendredi 19 décembre inclus.***

Secteur de l'ancien **Berguette :**
Distribution des colis le **vendredi 12 décembre 2014** à partir de 13 h 30.
*En cas d'absence, un avis de passage sera déposé dans la boîte à lettres et les personnes pourront passer retirer leur colis en mairie annexe de Berguette **jusqu'au vendredi 19 décembre inclus.***

Expression des conseillers municipaux

Conformément à la loi du 27 février 2002, « un espace est réservé dans le bulletin municipal à l'expression des conseillers municipaux ».

Isbergues, Molinghem, Berguette pour l'avenir

Chères Isberguoises, chers Isberguois,

Depuis quelques temps, un sentiment d'insécurité se développe dans certains quartiers de notre ville.

Des actes d'incivilité multiples et variés sont constatés : dégradation du bâtiment voyageur de la gare, de l'abri bus, des clôtures proche du Tonkin, détérioration de voitures, présence de véhicules motorisés au travers des parcs aménagés ou en cours d'aménagement au détriment de nos enfants, dépôts d'ordures sauvages, et récemment agression d'un commerçant…

Certains endroits de la commune mériteraient un éclairage plus adapté pour éviter ces méfaits. Ne pourrait-on pas également envisager des actions et lieux d'écoute en faveur des jeunes pour pallier à leur mal-être. Il est vrai que la situation actuelle ne leur permet pas de se projeter.

Les élus de la majorité municipale sont ils prêts à innover dans les différents domaines que nous venons d'aborder pour améliorer les conditions de vie des Isberguois ?

L'année arrivant à son terme, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Nous restons toujours à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter :

Mail : imb-pourlavenir@laposte.net
Tél : 06.31.91.08.06

Bernadette Duponchel, Dominique Delhaye, Chantal Dupuis, Christophe Brief et Marie-Paule Clarebout.

Passage de la balayeuse

La balayeuse de la Communauté de Communes Artois Flandres, effectuera le nettoyage des rues de la commune pendant la période **du 16 au 22 décembre 2014.**

Pour tout renseignement concernant ce service contactez **la Communauté de Communes Artois Flandres (C.C.A.F)** au **03.21.61.54.40.**

Recensement militaire

Tous les jeunes Français, garçons et filles, **doivent dès l'âge de 16 ans se faire recenser** auprès de la mairie de leur lieu d'habitation (code du service national, articles L.113-1, L.113-4 et L114-6).
Ceux et celles qui n'auraient pas satisfait à cette obligation **ne pourront pas être autorisés à s'inscrire aux examens soumis au contrôle de l'état (BAC, BEP, CAP, permis de conduire...).**
La démarche est simple, il suffit de vous adresser à **l'hôtel de ville d'Isbergues ou dans les mairies annexes de Berguette et de Molinghem** muni du **livret de famille des parents.**

ATTENTION ! Le recensement est obligatoire !

Il donne lieu à la **délivrance d'une attestation de recensement nécessaire pour les examens et concours.**

Permanences des élus

Hôtel de ville

M. Jacques Napieraj, *Maire*
Jeudi de 14 h 30 à 16 h

Uniquement sur rendez-vous :

Mme Micheline Dautriche, *1ère adjointe*
Adjointe chargée des personnes âgées, de la santé, du foyer-logement et des relations avec le C.C.A.S
1er et 3ème lundis du mois (après-midi)

M. Michel Bincteux, *adjoint chargé des relations avec le monde associatif, de l'environnement, des questions relatives aux espaces verts*
lundi matin

Mme Marie-Andrée Payelle, *adjointe chargée des affaires sociales et des personnes handicapées*
mardi matin

Mme Geneviève Dupont, *adjointe chargée du logement social, de l'urbanisme et de l'état-civil*
mardi après-midi

M. Philippe Campagne, *adjoint chargé de la jeunesse et des sports*
mercredi ou jeudi matin

Mme Nathalie Dereumetz, *adjointe chargée des affaires scolaires, péri et postscolaires, de la restauration scolaire, et de la culture*
mercredi ou vendredi après-midi

M. Gérard Corriette, *adjoint chargé de la communication, des affaires économiques et de la sécurité*
vendredi matin

M. Jean Bodlet, *conseiller municipal chargé des travaux, des voies et réseaux divers, de l'hydraulique, des bâtiments communaux (hors installations sportives), des affaires foncières et des relations avec le monde agricole*
sur rendez-vous

M. Michel Lefait, *député de la 8ème circonscription (en cas d'absence la permanence est assurée par sa suppléante Mme Micheline Dautriche)*
1er et 3ème lundis du mois de 16 h 30 à 18 h

Mairie annexe de Berguette

M. Thierry Dissaux, *maire délégué*
sur rendez-vous

Mairie annexe de Molinghem

M. Jean Bodlet, *maire délégué*
sur rendez-vous

A l'occasion des vacances de Noël, les permanences du Maire, des maires délégués et des adjoints sont suspendues du :
Lundi 22 décembre 2014 au
Vendredi 2 janvier 2015 inclus

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du jeudi 25 septembre à 18 h

1. Décès

Monsieur le Maire adresse au nom du conseil municipal, ses condoléances à la famille de Mme Renée Dupont Beaussart décédée le 7 septembre 2014 (épouse de M. Henri Dupont, ancien conseiller municipal de la commune associée de Molinghem.

2. Remerciements

Pour subventions et l'aide apportée

- club d'échecs « La Tour Infernale » (aide matérielle et aide financière),
- amicale laïque de Molinghem (subvention et aide apportée par les services techniques lors de leurs manifestations),
- Maison de Jeunes et d'Education Permanente de la région d'Isbergues (subvention et aide précieuse des services techniques et à leurs manifestations),
- institut pour la recherche sur le cancer de Lille,
- amicale des donneurs de sang bénévoles du district d'Isbergues,
- A.P.E. des écoles de Molinghem,
- association prévention routière,
- section danse de la M.J.E.P. de la région d'Isbergues,
- amicale sportive de Molinghem section Lutte,
- délégation départementale de l'association des paralysés de France,
- secours catholique du Pas-de-Calais,
- section moto club de la M.J.E.P. de la région d'Isbergues,
- club « Vivre et Sourire »,
- union locale des retraités C.F.D.T d'Isbergues,
- association régionale de défense des victimes de l'amiante (ARDEVA) du Nord/Pas-de-Calais,
- société de chasse d'Isbergues,
- secours catholique.

3. Adoption du compte rendu de la réunion du 30 juin 2014

Le compte rendu de la réunion du 30 juin 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Demandes de subventions

Après délibération (n° 14.05.01) adoptée à l'unanimité, le conseil municipal décide au titre de l'année 2014 d'allouer la subvention complémentaire suivante :

article 6574/40 : subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé/sports : amicale sportive de Molinghem (lutte) : + 100 €

5. Décision modificative budgétaire n°1

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient d'ajuster les crédits prévus au budget 2014. Le conseil municipal, considérant les dépenses attendues et sur la proposition de son président, décide d'apporter les modifications suivantes au budget 2014 :

Fonctionnement

Dépenses :

011 : charges à caractère général

61522/020 : entretien de bâtiments + 10 000 €

023 : virement à la section d'investissement

023/01: virement à la section d'investissement : + 88 196 €

65 : autres charges de gestion courante

6535/021 : formation : - 100 €

6574/40 : subventions : + 100 €

Recettes :

042 : opérations d'ordre de transfert entre sections

722/01 : immobilisations corporelles + 98 196 €

Investissement

Dépenses :

040 : opérations d'ordre de transfert entre sections

21318/01 : autres bâtiments publics + 98 196 €

21 : immobilisations corporelles

21318/020 : autres bâtiments publics - 10 000 € et + 88 196 €

Recettes :

021 : virement de la section de fonctionnement

021/01 : virement de la section de fonctionnement : + 88 196 €

Délibération (n° 14.05.02) adoptée à l'unanimité

6. Tarifs et gratifications

1) Tarif des cases des columbariums

Monsieur le Maire propose de revoir le tarif des cases de columbariums en appliquant une augmentation de 1 % à compter du 1er janvier 2015 et d'arrondir à l'euro le plus proche.

Le conseil municipal, après délibération, décide de fixer le prix de cession des cases des columbariums dans les cimetières de la ville à compter du 1er janvier 2015, comme suit :

- durée d'occupation de 15 ans : 287 €,
- durée d'occupation de 30 ans : 571 €,
- durée d'occupation de 50 ans : 951 €.

Délibération (n° 14.05.03) adoptée par 26 votes pour, 3 votes contre et 0 abstention.

2) Gratification accordée aux mères de famille à l'occasion de la remise de la médaille de la famille française

Monsieur le Maire indique que le décret n° 2013-438 du 28 mai 2013 abroge les différents échelons de la médaille de la famille française qui ne sera désormais attribuée qu'une seule fois à partir du 4ème enfant.

Le conseil municipal, après délibération (n° 14.05.04) adoptée à l'unanimité, décide de fixer le montant de la gratification à accorder aux mères de famille à l'occasion de la remise de la médaille de la famille française à hauteur de 80 € à compter du 1er janvier 2015.

3) Gratifications allouées à l'occasion de l'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale

Monsieur le Maire propose de revoir les montants en appliquant une augmentation de 1 % et d'arrondir à l'euro le plus proche.

Le conseil municipal, après délibération (n° 14.05.05) adoptée à l'unanimité, décide que les salariés de la ville, dont les dossiers seront instruits à compter du 1er janvier 2015 et auront obtenu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, se verront attribuer une gratification à cette occasion de :
- échelon or : 754 €
- échelon vermeil : 567 €
- échelon argent : 373 €

4) Tarif des locations de salles municipales

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs des locations de salle en appliquant une augmentation de 1 % avec arrondi à l'euro le plus proche à compter du 1er janvier 2015.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'augmenter de 1 % les tarifs des locations de salles pour les contrats conclus à compter du 1er janvier 2015 et d'adopter le règlement qui s'applique pour les contrats conclus à compter du 1er janvier 2015.

Délibération adoptée par 26 votes pour, 3 votes contre et 0 abstention (n° 14.05.06).

5) Subventions d'études

Le conseil municipal après délibération (n° 14.05.07) adoptée à l'unanimité décide de porter à 24,85 € par année scolaire, à compter de la rentrée 2014/2015, le montant de la subvention d'études attribuée aux enfants domiciliés dans la Ville d'Isbergues et les communes associées de Berguette et de Molinghem et fréquentant des établissements publics ou privés des 1er cycle (pour un enseignement non dispensé dans la commune) et 2ème cycle du second degré. Il précise que la subvention sera versée aux personnes qui détiennent l'autorité parentale, sur justification de la scolarité des enfants dont ils ont la charge.

6) Tarif des restaurants municipaux

Le conseil municipal, après avoir délibéré, fixe le tarif à appliquer à compter du 1er janvier 2015 pour les restaurants municipaux de la ville comme suit :

Tarifs enfants et adultes :

Tarif journalier, soit un repas :

- pour un enfant : 2,46 €
- pour un adulte : 3,96 €

Tarifs enfants relevant d'un plan d'accueil individualisé (P.A.I)

Tarif journalier, soit un repas :

- pour un enfant : 1,21 €

Le personnel enseignant qui assure la surveillance des enfants se verra appliquer le tarif enfant. Le paiement se fait une fois le mois écoulé entre les mains du receveur municipal à Isbergues, après réception d'un avis à payer et dans la semaine qui suit la réception de cet avis.

Délibération adoptée par 26 votes pour, 3 votes contre et 0 abstention (n° 14.05.08).

7) Tarif d'occupation du domaine public pour les emplacements mis à disposition des exploitants d'installations mobiles de restauration rapide

Monsieur le Maire propose de revoir le tarif d'occupation du domaine public pour les emplacements mis à disposition des exploitants d'installations mobiles de restauration rapide en appliquant une augmentation de 1 % avec arrondi à l'euro le plus proche à compter du 1er janvier 2015. Le conseil municipal, après délibération, décide de fixer le montant du droit de place à 101 € par trimestre à compter du 1er janvier 2015, l'occupant faisant son affaire des frais d'abonnement et de consommation électrique, eau et téléphonique.

Délibération adoptée par 26 votes pour, 3 votes contre et 0 abstention (n° 14.05.09).

Concernant le tarif des concessions dans les cimetières et le tarif des garderies, il n'y aura pas d'augmentation compte tenu que l'augmentation globale des tarifs de 1 % n'a pas d'impact sur les tarifs actuels. Il faudra néanmoins étudier la possibilité d'une augmentation des tarifs en cumulant les diverses augmentations annuelles dès que ce cumul de pourcentage aboutira à une augmentation identifiable des prix.

7. Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire indique qu'en raison de l'avancement de grade des agents et selon l'évolution des effectifs, il convient de modifier le tableau des effectifs à compter du 25 septembre 2014. Le conseil municipal, après délibération (n° 14.05.10) adoptée à l'unanimité décide de créer :

- 3 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe ;
- 1 poste de brigadier-chef principal ;
- 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe.

8. Mise à disposition de personnel (service informations)

Considérant l'intérêt de la commune et de la Communauté de Communes Artois-Flandres de mutualiser leurs services dans le domaine de l'information et de la communication, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer avec la Communauté de Communes Artois-Flandres une convention de mise à disposition, pour un adjoint administratif de 2ème classe de la commune d'Isbergues auprès de la Communauté de Communes Artois-Flandres, à raison de la moitié de son temps de travail.

Cette convention sera conclue à compter du 1er janvier 2015 pour une durée d'un an renouvelable.

Le conseil municipal après délibération (n° 14.05.11) adoptée à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer pour l'agent concerné, la mise à disposition de personnel avec la Communauté de Communes Artois-Flandres, sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire (C.A.P).

9. Recrutement d'un agent contractuel compte tenu de l'accroissement temporaire d'activité (maternité)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il conviendrait de prévoir le recrutement d'un agent contractuel pour parer à un accroissement temporaire d'activité.

Le conseil municipal, après délibération (n° 14.05.12) adoptée à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un adjoint administratif de 2ème classe non titulaire pour la période du 1er novembre au 30 novembre 2014 afin de pallier l'absence d'un agent affecté à l'Hôtel de Ville.

10. Convention d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire mis en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de Calais

Conformément à la loi, les Centres de Gestion peuvent souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du Code des Communes et 57 de la présente loi, ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents non titulaires. Le conseil municipal après délibération (n° 14.05.13) adoptée à l'unanimité décide d'adhérer au contrat groupe assurance statutaire à compter du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 2015 et ceci dans les conditions suivantes :

1) Collectivités et établissements comptant plus de 100 agents CNRACL (sans charges patronales)

Garanties	Franchise	Taux en %
Décès		0,25
Accident de travail		1,45
Longue Maladie/ longue durée		1,99
Maternité/adoption		0,55
Maladie ordinaire	15 jours en absolue	1,51
Taux total		**5,75**

2) Agents relevant de l'Ircantec et exclusivement du droit public

Agents de droit public relevant de l'Ircantec (sans charges patronales)

Garanties	Franchise	Taux en %
Accident de travail et maladie professionnelle		1,15
Grave maladie		1,15
Maternité/adoption paternité		1,15
Maladie ordinaire	15 jours en absolue	1,15
Taux total		**4,60**

Ces taux seront appliqués pour le calcul de la prime d'assurance à verser, sur la masse salariale assurée, composée du traitement indiciaire, de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement et de la nouvelle bonification indiciaire.

Le conseil municipal prend acte que la collectivité ou l'établissement public pour couvrir les frais exposés par le Centre de Gestion au titre du présent marché, versera une participation financière et il prend acte également qu'afin de garantir la bonne exécution du marché, son suivi et sa continuité, la collectivité ou l'établissement adhère obligatoirement à une convention de suivi comprenant :

- l'assistance à l'exécution du marché ;
- l'assistance juridique et technique ;
- le suivi et l'analyse des statistiques, et l'établissement d'un programme de prévention ;
- l'organisation de réunions d'information continue.

Le coût annuel supporté par la collectivité ou l'établissement varie suivant le nombre d'agents figurant au(x) contrat(s) comme suit : le paiement sera donc effectué par les adhérents au contrat groupe ou titulaire du marché d'audit, à savoir la société BACS.

Tarification annuelle	Prix HT	Prix TTC
de 1 à 10 agents	150,00 €	179,40 €
de 11 à 30 agents	200,00 €	239,20 €
de 31 à 50 agents	250,00 €	299,00 €
+ de 50 agents	350,00 €	418,60 €

Cette convention de suivi intervient en sus des taux figurant aux points 1) et 2) et de la participation financière à verser au Centre de Gestion.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les bons de commande, les formulaires d'adhésion ainsi que la convention qui intervient dans le cadre du contrat groupe. Les taux, « garanties et franchises » souscrites ci avant sont conformes aux bons de commande, correspondant aux choix retenus par la collectivité ou l'établissement dans le cadre de l'adhésion au contrat groupe auxquels s'ajoutent la participation financière au Centre de Gestion et la convention de suivi.

11. Indemnité de conseil allouée au receveur municipal

Considérant le changement de comptable de la commune au 1er juillet 2014, le conseil municipal décide par délibération (n° 14.05.14) adoptée à l'unanimité d'accorder, à compter du 1er juillet 2014, à Mme Marie-Odile Jardry, une indemnité de conseil attribuée au taux de 100 % en application du tarif prévu à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

12. Sortie de l'inventaire d'un véhicule

Considérant que des crédits ont été inscrits au budget primitif pour l'acquisition de matériel de transport, et compte tenu de l'état d'usure avancé d'un véhicule de type Partner (date d'acquisition l8 juillet 2002), il est nécessaire de sortir de l'inventaire ce matériel de transport en vue de sa destruction, aussi le conseil municipal, après délibération (n° 14.05.15) adoptée à l'unanimité décide de sortir de l'inventaire le véhicule susmentionné.

13. Demandes de remboursement des frais d'accueil de loisirs sans hébergement pour maladie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des enfants ont été absents de l'accueil de loisirs sans hébergement de juillet et août pour maladie. Le conseil municipal décide par délibération adoptée à l'unanimité (n°14.04.16), de rembourser aux familles les journées d'absences payées pour un total de 229,20 €.

14. Création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Afin d'améliorer le dispositif relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail, le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 prévoit la mise en place de Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail dès qu'une collectivité franchit le seuil de 50 agents. Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel justifie la création d'un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail, il convient de définir le nombre de membres titulaires représentant le personnel au sein du C.H.S.C.T. Il est donc proposé :

- de fixer le nombre des représentants titulaires du personnel à 3 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- d'instituer le paritarisme numérique au C.H.S.C.T. en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel,
- le recueil, par le C.H.S.C.T. de l'avis des représentants de la collectivité.

Ainsi, le nombre de membres représentant le personnel sera égal au nombre de membres représentant l'administration et le nombre de membres suppléants sera égal au nombre de membres titulaires, au sein du C.H.S.C.T. Le conseil municipal, après délibération (n° 14.05.17) adoptée à l'unanimité décide la création du C.H.S.C.T. avec l'institution du paritarisme numérique au sein du C.H.S.C.T. et fixe un nombre de représentants de l'administration égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ainsi que le recueil, par le C.H.S.C.T., de l'avis des représentants de la collectivité en relevant.

15. Effectifs Accueils de loisirs sans hébergement - été 2014

Juillet : 2 directeurs et 2 adjoints
201 enfants *(semaine 1),* **200 enfants** *(semaine 2),* **191 enfants** *(semaine 3),* **164 enfants** *(semaine 4)*
Août : 1 directeur et 1 adjoint
111 enfants (semaine 1), **124 enfants** (semaine 2), **133 enfants** (semaine 3)

Il est constaté une légère baisse en juillet et une petite hausse en août.

16. Rentrée scolaire 2014/2015

La rentrée scolaire s'est bien passée. Les effectifs sont stables : il est à noter une diminution de 4 élèves en maternelles et une hausse de 8 élèves en élémentaires. Deux instituteurs ont fait valeur leurs droits à la retraite à l'école Carnot. M. Alain Valentin devient directeur des deux écoles Carnot.

17. Programmation du service culturel

Les conseillers ont été informés de la programmation culturelle 2014.

18. Information sur une décision du maire prise dans le cadre de sa délégation de pouvoirs

Location du logement situé 146 rue Jean Jaurès : ce logement est loué au profit du propriétaire de l'habitation située 70, rue R. Salengro actuellement en cours d'acquisition par l'E.P.F) et de son fils, à compter du 1er septembre 2014. Le bail de location a été consenti pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Le loyer mensuel sera révisable chaque année en fonction des variations de l'indice de référence des loyers (I.R.L). Une attestation de mise à disposition du logement a été établie à compter du 1er août 2014.

19. Repas et colis des aînés de la ville

Repas des aînés : un appel d'offres est en cours pour le choix du traiteur. Un repas complet (boissons et apéritifs) est négocié, soit 32 € par personne pour le repas de 2014 (32 € en 2013 et 30 € en 2012). Les repas auront lieu au complexe E. Mille : le mercredi 15 octobre pour Berguette, le mercredi 19 novembre pour Isbergues et le mercredi 3 décembre 2014 pour Molinghem.
Colis des aînés : distribution des colis d'Isbergues les 8 et 9 décembre 2014, des communes associées de Molinghem et Berguette le vendredi 12 décembre.

20. Planning prévisionnel de réalisation des 12 logements individuels situés rue de la Roselière

Consultation du bureau d'études en septembre 2014. Appel d'offres des entreprises de novembre 2014 à janvier 2015. Désignation des entreprises en commission d'appel d'offres de février à avril 2015. Préparation du chantier en mai 2015. Ordres de service et démarrage des travaux en juin 2015. Réception, levée des réserves et livraison des logements en juillet 2016.

21. Point sur les travaux de rénovation rue Roger Salengro

Dans le bulletin municipal du mois d'octobre, les élus de la liste « Isbergues Molinghem Berguette pour l'avenir » ont fait paraître un article concernant les travaux de rénovation de la rue Roger Salengro et des désagréments occasionnés. Monsieur le Maire tient à préciser à l'assemblée que le suivi des travaux a bien lieu très régulièrement lors de la réunion de chantier hebdomadaire. Il indique que le planning qui a été présenté aux commerçants et aux riverains précisait que les travaux se dérouleraient en 3 tranches et qu'il est respecté à la lettre.

Les phases 1 et 2 seront terminées à la mi-octobre 2014. Les travaux de la 3ème et dernière tranche, moins contraignants, sont commencés pour un achèvement prévu en février 2015 si les conditions climatiques le permettent. Concernant le manque de dialogue reproché semble t'-il par les commerçants, il précise que douze d'entre eux ont été vus directement et personnellement durant les travaux de rénovation de la rue Roger Salengro.

Accueil de loisirs d'automne

L'accueil de loisirs d'automne, organisé par « Les Francas » du Pas-de-Calais, s'est déroulé du lundi 20 au vendredi 24 octobre 2014 dans les locaux de l'école Ferry. Cent sept enfants ont participé à cette session dont le thème était « Mythes et légendes du monde ».

Les plus jeunes, âgés de 2 à 5 ans sont allés voir les animaux au zoo de Maubeuge après avoir joué et piqueniqué au parc de la Rhônelle à Valenciennes, un magnifique jardin à l'Anglaise au cœur de la ville avec un musée de plein air. Ils ont également assisté à un spectacle de marionnettes à l'espace Wallart de Bruay-la-Buissière, intitulé « Grenier, fais moi peur ! », dans lequel un petit être de chiffon doit apprendre à surmonter ses peurs dans l'obscurité d'un grenier poussiéreux.

Le groupe des 6 / 7 ans s'est rendu à la ferme pédagogique « Le Camelus » située prés de Dunkerque pour y observer des animaux qu'ils n'ont pas l'habitude de voir dans notre région comme des autruches, des wallabies,… Ils ont même pu découvrir les environs de l'abbaye de Belval à Troisvaux, accompagnés par les enfants de 8 à 9 ans, et participer aux « Jeux olympiques » organisés par les animateurs qui leur ont permis de pratiquer entre autre le tir à l'arc, de faire des jeux et de s'initier au disc-golf, sport ludique qui se joue comme le golf, mais au lieu de lancer une balle à l'aide d'un club, le joueur lance un disque (frisbee) à la force du bras, l'objectif étant de réaliser un parcours composé de 9 à 18 trous en

un minimum de lancers.

Le groupe des 8/9 ans est allé se détendre au Laser Game de Bruay-la-Buissière. Quand aux plus grands, âgés de 10 à 13 ans, ils ont assisté à une séance de cinéma à Bruay-la-Buissière avec un film au choix, ensuite, ils ont profité d'un séjour de 3 jours et 2 nuits au gîte de Belval. Pendant ces 3 jours, ils ont fait du geocaching, des jeux en forêt,…

L'accueil de loisirs a mis en place une rencontre parents/ enfants le mardi 22 octobre. C'est un tournoi de « Quidditch » qui a réuni petits et grands à la salle Basly. Le célèbre jeu issu du film « Harry Potter » a séduit aussi bien les enfants que les parents (soit environ 80 personnes ont répondu présent). Les animateurs et la directrice remercient les parents pour leur venue.

Menu des restaurants municipaux

Cantines du Centre, de Berguette, et maison des associations

Semaine du 1er au 5 décembre

Lundi Céleri rémoulade - Hachi Parmentier, salade Fromage, pom'pot
Mardi Macédoine - Poisson pané, riz, sauce Napolitaine - Doonuts
Jeudi Salade de concombres - Carbonnade, pâtes Fromage, Flamby
Vendredi Cassoulet - Fromage, fruit

Semaine du 8 au 12 décembre

Lundi Potage de laitue - Gratin de thon - Fromage, fruit
Mardi Salade d'endives à la pomme et mimolette Veau Marengo, pommes de terre - Ananas au sirop
Jeudi Tarte aux trois fromages - Poulet Basquaise, semoule - Petit suisse, kiwi
Vendredi Tartiflette, salade - Liégeois

Semaine du 15 au 19 décembre

Lundi Salade de tomates - Bœuf carottes, pommes de terre - Yaourt au fruit
Mardi Poule au riz et son bouillon - Fromage, fruit
Jeudi **Menu de Noël**
Vendredi Lasagnes à la bolognaise, salade - Desserts variés

Cantines Pasteur et Carnot

Semaine du 1er au 5 décembre

Lundi Bœuf aux carottes, pommes de terre boulangères - Saint-Paulin, fruit
Mardi Charcuterie - Poulet au curry, riz et brunoise Fromage blanc aromatisé
Jeudi Salade fromagère - Rôti de porc, fricassée de petits pois - Crème dessert au chocolat
Vendredi Poisson pané, sauce tartare, pommes de terre persillées - Chanteneige, fruit

Semaine du 8 au 12 décembre

Lundi Jambon sauce barbecue, purée de potiron Emmental, fruit
Mardi Potage de légumes - Cordon bleu, sauce ciboulette, coquillettes et râpé - Yaourt
Jeudi Poisson à la florentine - Pommes de terre vapeur - Carré Président, fruit
Vendredi Salade coleslaw - Blanquette de veau et ses légumes, riz au bouillon - Flan à la vanille

Semaine du 15 au 19 décembre

Lundi Poisson meunière - Gratin de pommes de terre, courgettes - Yaourt aromatisé
Mardi Betteraves rouges - Omelette fromagère, pâtes à la sauce tomate - Fruit
Jeudi **Menu de Noël**
Vendredi Normandin sauce Bercy, mousseline de légumes - Coulommiers, flan au chocolat

Inauguration de l'E.H.P.A.D « Les Orchidées »

C'est le mardi 21 octobre dernier qu'a eu lieu l'inauguration de l'E.H.P.A.D « Les Orchidées » en présence de messieurs *Michel Dagbert*, président du département du Pas-de-Calais, *Jacques Napieraj*, maire d'Isbergues, conseiller général, président de la Communauté de Communes Artois Flandres, *Alain Duconseil*, président de la « Vie Active », *Sylvain Lequeux*, directeur territorial de l'Artois-Douaisis de l'A.R.S, représentant *M. Jean-Yves Grall*, directeur général de l'A.R.S, *Guillaume Alexandre*, directeur général de la « Vie Active » et *Jean-Paul Clément*, président du directoire de la S.A Hainaut.

La cérémonie a débuté par la coupe du ruban inaugural réalisé par Monsieur Martel, premier résident de l'E.H.P.A.D « Les Orchidées », puis s'en est suivi la visite des locaux et la présentation des différents espaces par Madame Ponseel, directrice de l'établissement. Des chambres spacieuses et lumineuses, des salles de balnéothérapie, une salle de relaxation multisensorielle, une autre pour la psychomotricité, un salon pour accueillir les familles, voici quelques exemples des équipements mis à disposition des résidents.
Cette visite a permis également de présenter quelques unes des activités quotidiennes tel que le repas thématique qui se déroule chaque semaine.

En plus de ces équipements, l'E.H.P.A.D « Les Orchidées » se situe dans un secteur où le parc des cités est en plein développement, permettant ainsi aux résidents de profiter d'un cadre agréable où ils peuvent se promener.

Lors des discours de clôture, les différents intervenants ont rappelé l'importance que peut avoir ce type de structure sur « *un territoire qui connait du retard en terme de prise en charge des problèmes liés au vieillissement* ». Malgré les nombreuses aides existantes, pour permettre aux personnes âgées dépendantes de rester chez elles, il est parfois nécessaire que celles-ci intègrent une structure plus à même de répondre à leurs besoins.

L'E.H.P.A.D « Les Orchidées » c'est :

- un projet de construction imaginé dès 2008 près du centre culturel et du parc des cités,
- la pose de la première pierre le vendredi 23 mars 2012,
- une ouverture en février 2014,
- 90 chambres d'hébergement permanent, dont 28 en unité de vie Alzheimer. Six places en accueil de jour et 2 lits en hébergement temporaire,
- 65 employés et une structure gérée par la « Vie Active »,
- un coût de 9 millions d'euros d'investissement réalisés par la S.A du Hainaut pour construire l'E.H.P.A.D.

Illuminations de fêtes de fin d'année

REGLEMENT DE L'OPÉRATION

Article 1 : Présentation

La ville d'Isbergues organise pour la 9ème année une opération « illuminations » pour les fêtes de fin d'année.
Elle est destinée à encourager, par une démarche personnelle ou familiale, la décoration de balcons, fenêtres, maisons individuelles, appartements, jardins, fermes, commerces… situés sur le territoire de la commune et à récompenser les plus belles réalisations.

Article 2 : Conditions de participation.

Toute personne ou famille, propriétaire ou locataire, demeurant sur le territoire de la commune peut participer.
Le seul fait de décorer ou d'illuminer sa maison ou alentours pendant la durée de l'opération tient lieu d'inscription.

Les illuminations devront être visibles depuis la voie publique.

La commune contribuera, comme chaque année, à l'illumination des rues et des bâtiments municipaux, mais ne participera pas à l'évènement.

Article 3 : Dates.

L'opération aura lieu du **17 décembre 2014 au 2 janvier 2015**. Le lieu devra être illuminé dès 18 h durant la période précitée.

Article 4 : Jury.

Un jury, présidé par le Maire, composé de représentants de la municipalité et d'anciens primés sillonnera l'ensemble du territoire de la commune, pendant la durée de l'opération de 18 h à 21 h au plus tard.

Les membres du jury ne pourront pas être primés ainsi que les élus(es) du conseil municipal et des conseils consultatifs.

Article 5 : Attribution et remise des prix.

Le jury décernera deux catégories de prix :
- le prix de la plus belle composition individuelle (maison, balcon et/ou jardin…), environ 70 réalisations seront primées.
- le prix de la plus belle vitrine commerciale, environ 20 réalisations seront primées.

Les décisions du jury sont sans appel.

Les lauréats seront prévenus individuellement à la mi-janvier et la liste des résultats sera affichée en mairie. Toute personne primée qui ne souhaiterait pas être considérée comme ayant participé à l'opération ou qui dérogerait à l'un des articles du présent règlement, notamment l'article 7, pourra se désister de son prix en se faisant connaître en mairie dans les trois jours suivant réception de l'avis d'attribution de lot.

Une remise de prix, présidée par Monsieur le Maire, sera organisée courant février 2015.

Article 6 : Responsabilité, sécurité

Les illuminations seront réalisées par les participants sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. La municipalité ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable de quelque dommage que ce soit.

Article 7 : Communication, publicité

La participation et l'acceptation d'un prix implique de la part de chaque lauréat, l'autorisation de diffuser son nom et sa photo ainsi que les photos de la réalisation primée pour les besoins de communication de la commune, notamment par voie de presse.

La participation à l'opération vaut acceptation, sans réserve, du présent règlement.

AFMTÉLÉTHON
INNOVER POUR GUERIR

Pour la 28ème édition du Téléthon de nombreuses manifestations et animations diverses vous seront proposées par différentes associations de la commune, en collaboration avec la municipalité.

Vous trouverez ci-dessous le programme détaillé de ces manifestations :

Vendredi 28 novembre

Club « Vivre et Sourire »

Concours de cartes ouvert à tous de 14 h à 19 h à la salle du club rue Léo Lagrange. Le club mettra un tronc à la disposition de ses membres du 25 novembre au 5 décembre afin de leur permettre de déposer leurs dons.

Dimanche 30 novembre

Union des Randonneurs Berguette Isbergues et Molinghem (U.R.B.I.M)

Bourse toutes collections, de 9 h à 18 h à la salle Léo Lagrange. Renseignements et réservations au 06.72.31.65.03

Lundi 1er décembre

Association des Parents d'Elèves (A.P.E) des écoles publiques de Molinghem

Vente de crêpes à 16 h à la cantine du groupe scolaire Pasteur pour les élèves du groupe scolaire Pasteur et à la salle du Rietz pour les élèves du groupe scolaire Carnot.

Mardi 2 décembre

Ecole St Eloi - Ste Isbergue

Lâcher de ballons à l'école à 16 h 45 et vente de soupe.

Jeudi 4 et Vendredi 5 décembre

Association des Parents d'élèves F.C.P.E des écoles publiques d'Isbergues

Vente de gâteaux aux écoles Danton, maternelle centre à 12 h et à 16 h.

Jeudi 4 au Dimanche 7 décembre

Club des aînés du C.O.S.S.A.F

Concours de belote (interne au club). Permanence pour l'urne. Restauration et tombola par vente de cases au profit du Téléthon à la salle du club des aînés à la bourse du travail.

Vendredi 5 décembre

Amicale laïque de Molinghem et l'Association des Parents d'Elèves (A.P.E) de Molinghem

Récolte des pièces de 10 h à 11 h 30 dans les écoles primaire et maternelle du groupe Pasteur et de 15 h à 16 h dans les écoles primaire et maternelle du groupe Carnot.

Collecte par les différentes A.P.E dans les écoles de Berguette, au collège Maurice Piquet, pour les écoles d' Isbergues pendant le semaine du téléthon.

Association des Parents d'Elèves (A.P.E) des écoles publiques de berguette

Vente de crêpes toute la journée à l'école maternelle de Berguette

Club d'échecs de l'amicale laïque de Molinghem

Concours de belote interne au club à 19 h à la salle d'échecs du complexe Léo Lagrange.

Comédie musicale « Success City »

Au Centre Culturel à 20 h 30 dans le cadre de la programmation culturelle de la ville. Vente de programmes par l'amicale laïque de Berguette au profit du Téléthon (spectacle complet).

Vendredi 5 et Samedi 6 décembre

Amicale des joueurs de javelots d'Isbergues

Démonstration et Tournoi inter-sociétaires de 14 h 30 à 19 h à la salle du javelodrome, rue Emile Zola.

Vendredi 5 et Dimanche 7 décembre

Société colombophile « Les Mosquitos »

Vendredi 5 décembre : séances d'informations sur la colombophilie pour les classes de CM2 de 9 h à 12 h et de 13 h 45 à 16 h à la bourse du travail.

Le dimanche 7 décembre : exposition de pigeons voyageurs ouverte au public de 11 h 30 à 13 h et de 15 h à 18 h à la salle de la bourse du travail.

Prix d'entrée : 1 € - Participation de la société au profit du Téléthon. Tombola vers 18 h 30.

Samedi 6 décembre

Club Rétro

Concours de belote. Tombola et soirée soupe réservées aux adhérents de 13 h 30 à 22 h. Une urne sera placée salle Emile Zola pendant l'ouverture du club.

Club de javelot « La Plume de Molinghem »

Démonstration de javelots ouverte au public. Tombola et concours intersociétaires de 14 h à 19 h à la salle du club, rue Léo Lagrange.

Manifestations à la salle Edmond Mille

Club Cycliste Isbergues Molinghem (C.C.I.M)

Initiation à la pratique du vélo sur la place de la mairie annexe de Berguette, de 14 h 30 à 16 h 30. Les vélos sont disponibles sur place.

Harmonie municipale d'Isbergues

Prestation de l'école de musique de 17 h 45 à 18 h 30

Concert de la Fanfare de Molinghem Isbergues: de 18 h 45 à 19 h 45.

Chorale de « La Cantarelle », section de la Maison de Jeunes et d'Education Permanente (M.J.E.P)

Prestation de 20 h à 21 h

Animation « David »

Soirée dansante sur les années « 80 » de 21 h à 24 h.

« Ensemble pour Manon »

Tenue de la buvette et vente de sandwichs.

Association des parents d'élèves du collège M. Piquet

Vente de crêpes, bonbons et chips

Amicale laïque d'Isbergues

Tenue de l'urne au profit du Téléthon de 17 h 30 à 21 h.

Association Nationale de Parents d'Enfants Aveugles de Witternesse et d'Isbergues

Vente de poteries, d'objets, gaufres sèches, brioches et biscuits de Noël au profit du Téléthon de 17 h 30 à 21 h.

Dimanche 7 décembre

Carabiniers Isberguois

Concours de tir de 9 h à 12 h 30 à la salle de tir du complexe Léo Lagrange.

Amicale laïque d'Isbergues

Tenue de l'urne au profit du Téléthon de 15 h à 20 h à la salle Edmond Mille.

Association « Ensemble pour Manon »

Spectacle de variétés (chants, danses) de 15 h à 20 h à la salle Edmond Mille. Vente de pâtisseries, de fleurs et de cases au profit du Téléthon.

Restauration et buvette organisées par l'Association « Ensemble pour Manon »

Pour le dépôt des dons, des urnes seront mises à la disposition de la population à la bourse du travail, la salle Edmond Mille et à la salle Zola. Le regroupement des dons se fera à l'hôtel de ville d'Isbergues le **lundi 8 décembre 2014** de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Rappel :
Aucune quête n'est autorisée sur la voie publique.

Semaine du goût au groupe scolaire Carnot

Dans le cadre de la semaine du goût, plusieurs activités ont été réalisées au groupe scolaire Carnot.

A l'école élémentaire, les élèves de CP et CM2 ont pressé des pommes à la ferme de Monsieur Martel, sous la conduite de Katia Mollet, nous les remercions tous deux. Les enfants sont revenus avec 28 litres d'excellent jus de pommes. Les CP ont pris un petit déjeuner copieux et varié. Les CE1/CE2 ont préparé des pains de différentes sortes, la classe de CE2/CM1 a préparé des donuts, et la classe de CM1/CM2 a confectionné des crumbles aux pommes. Toutes ces réalisations ont été partagées avec tous les élèves de l'école.

A l'école maternelle, les enfants de l'école maternelle Carnot ont été amenés à cuisiner et déguster différentes recettes sucrées et salées. La classe des petits-moyens de Mme Huguet a commencé par réaliser une compote de pommes le lundi matin, puis une soupe à la citrouille le mardi matin. Les moyens/grands de Mme Fruchart ont réalisé des cakes salés le lundi, et des gâteaux aux pommes le jeudi après-midi, en prolongement de l'intervention de Mme Katia Mollet le jeudi matin. Chaque réalisation a évidemment été dégustée par l'ensemble des élèves de l'école.

Le vendredi 17 octobre après-midi, un goûter sous le soleil a réuni tous les élèves, de la petite section au CM2, pour déguster les crumbles réalisés par les élèves de CM, et le jus de pommes pressé par les CP.

Toutes ces actions ont pu être effectuées grâce à la présence de parents volontaires, sans qui, rien n'aurait été possible !

Recettes de cake à l'école Francis Billiau

Lundi 10 novembre dernier dans le cadre de la semaine du goût, les élèves de CP – CE1 de Madame Louchart se sont rendus à la cantine de Berguette pour réaliser des cakes parfumés avec différents fruits afin de reconnaître les saveurs de nos aliments : l'acidité, l'amertume et le sucré.

Véronique Chavatte, cuisinière à la ville d'Isbergues leur a donc proposé de réaliser une recette de cake au citron (acidité) au pamplemousse (amertume) et à l'orange (sucré).

Equipés d'une toque et d'un tablier, les élèves ont tout d'abord commencé par préparer et peser les différents ingrédients (sucre, farine, beurre,…), avec les conseils prodigués par Véronique. Puis, les enfants ont formé de petits groupes, et chacun leur tour, ont participé à l'élaboration de la pâte à cake en ajoutant un à un les différents ingrédients. Pour certains, ce fut l'occasion d'apprendre à récupérer les zestes des citrons en les râpant, pour d'autres, à bien mélanger la préparation sans faire de grumeaux et pour les plus adroits à s'exercer à casser les œufs.

La préparation terminée les zestes de citron, l'orange et le pamplemousse ont été ajoutés de manière à réaliser trois sortes de cakes différents qui ont été placés dans différents moules préalablement beurrés. Les plats ont ensuite été enfournés pendant 30 à 40 minutes à une température de 170 degrés.

Ce n'est qu'un peu plus tard dans l'après midi que les élèves ont pu enfin déguster leurs réalisations et en apprécier selon leurs goûts les différentes saveurs.

Cérémonie du 11 novembre

A l'occasion du 96ème anniversaire de l'Armistice de 1918, des cérémonies ont été organisées par la municipalité, avec le concours des anciens combattants et des enfants des écoles, le mardi 11 novembre 2014, aux monuments aux morts de l'hôtel de ville d'Isbergues et des communes associées de Berguette et de Molinghem.

Les cérémonies de commémoration ont débuté au monument aux morts de l'hôtel de ville, en présence de nombreux élus de la municipalité. Deux enfants ont déposé les traditionnelles gerbes de fleurs au pied de l'édifice, puis les élèves de CM2 de Madame Blondin de l'école Danton ont rendu hommage à quelques uns des soldats qui ont été tués durant la première guerre mondiale, par la lecture de différents témoignages recueillis dans différents ouvrages relatifs à « La grande guerre » :

Logan : *« Il y a 100 ans, une terrible guerre avait commencé. Des millions de personnes ont été blessées ou tuées. Des familles ont été détruites. Nous avons imaginé, ce que ces soldats morts au combat pourraient nous dire, s'ils sortaient du monument aux morts. »*
Lola L. : *soldat Thilly Augustin* mort à 24 ans des suites de ses blessures *: « On mangeait peu, souvent froid. »*
Laura : *soldat de 2ème classe Delannoy Maurice* mort à 20 ans, tué à l'ennemi : *« Les conditions de vie étaient terribles : on vivait dans la boue, sous la pluie, sans pouvoir se laver. »*
Noah : *adjudant Balza Augustin* mort à 24 ans, tué à l'ennemi : *« La guerre est terrifiante : tous les jours des coups de feu, toutes les secondes risquer de se faire tuer, n'importe où, n'importe quand. Tu ne vois que des morts partout. »*
Lola R. : *soldat de 2ème classe Doublet Charles* mort à 19 ans, tué à l'ennemi : *« J'ai vu plein de cadavres. »*
Pauline *: **caporal Decriem Eugène***, mort à 26 ans, tué à l'ennemi : *« J'ai tout fait pour qu'il n'y ait plus de guerres mais ça n'a pas marché. C'était dur de tuer des gens. »*
Camille : *caporal Coppin Pierre* mort à 23 ans, tué à l'ennemi : *« Il fallait tuer des gens qui ne nous avaient rien fait, nous n'en avions pas envie. »*
Rendons leur hommage et ne les oublions pas.

Cet hommage rendu par les enfants a été suivi par la lecture de Monsieur le Maire du message de Monsieur le secrétaire d'état à la défense et aux anciens combattants et d'une allocution de Monsieur Jean-Pierre Filbien Président des A.C.V.G d'Isbergues. Quelques élèves ont ensuite interprété la Marseillaise accompagnés par l'harmonie municipale d'Isbergues. Puis, l'assemblée a été invitée à se rendre à l'hôtel de ville pour prendre le verre de l'amitié.

Les cérémonies de commémoration se sont poursuivies aux monuments aux morts de Berguette et de Molinghem en présence des A.C.V.G de Molinghem-Berguette, avec la participation des élèves de l'école Francis Billiau et des groupes scolaires Pasteur et Carnot. A l'issue des cérémonies, des bonbons ont été distribués aux enfants et des vins d'honneur ont été servis aux participants.

Fetes et gouters de Noël dans les écoles

Marchés de Noël

Mardi 9 décembre 2014
- à l'école élémentaire Ferry à partir de 9 h

Mardi 16 décembre 2014
- à l'école élémentaire Danton à partir de 9 h
- école Francis Billiau à partir de 9 h

Fêtes de Noël

Mercredi 17 décembre 2014
- à l'école maternelle du Centre à 9 h 15
- à l'école maternelle Ferry à 10 h 30

Jeudi 18 décembre 2014
- I.M.E La Petite Montagne à 10 h
- groupe scolaire Billiau à 14 h à la salle Edmond Mille
- école maternelle Carnot à 14 h
- école maternelle Pasteur à 14 h à la salle Léo Lagrange

Vendredi 19 décembre 2014
- école St Eloi – Ste Isbergue à 10 h 30
- école élémentaire Carnot à 14 h à la salle du Rietz
- école élémentaire Danton à 14 h 15
- école élémentaire Pasteur à 14 h 30 salle Léo Lagrange
- école élémentaire Ferry à 15 h 15

Amicale Laïque d'Isbergues

L'amicale laïque d'Isbergues organise deux sorties en décembre. L'une d'entre elle, prévue le 21 décembre au marché de Noël de Bruxelles affiche déjà complet, mais il reste encore des places pour le deuxième voyage qui se déroulera à :

Paris
Le dimanche 14 décembre

Départs : 6 h 30 : hôtel de ville d'Isbergues
6 h 35 : bureau de poste d'Isbergues
6 h 45 : mairie annexe de Berguette
6 h 50 : mairie annexe de Molinghem
7 h : parking « Carrefour Market » de Lillers

arrivée sur Paris : 10 h, avec dépose au niveau de l'église St Augustin
Temps libre toute la journée

20 h : départ pour un panoramique de la capitale illuminée (sous réserve des neuf heures de coupure du conducteur) puis retour vers notre région.

Arrivée vers 23 h

L'amicale organise un loto exceptionnel

le samedi 10 janvier 2015

Pensez à retenir cette date !!

L'amicale laïque d'Isbergues organise un **loto exceptionnel**, le **samedi 10 janvier 2015** au complexe Edmond Mille, avec plus de **4 500 € de lots à gagner** dont : *4 téléviseurs écran plat, ordinateur, sèche linge, congélateur, fauteuil, tablette, pompe à bière, balai vapeur et de nombreux autres lots…*

L'ouverture des portes est prévue à 15 h 30 le début du loto à 17 h.

Le prix des cartons est fixé à :

2 € le carton - 8 € les 6 et 16 € les 13.

Au cours de la soirée, il y aura :

- un **quine spécial** : 1,50 € le carton,
- une **vitrine** : 2 € le carton,
- un **loto gratuit** pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés.

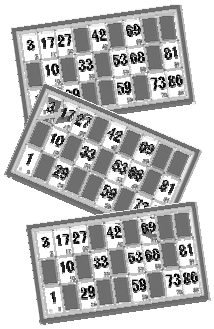

Buvette et restauration sur place.

Etoile Sportive Isbergues Athlétisme

Le 31octobre 2014 avait lieu l'assemblée générale de l'Etoile Sportive Isbergues Athlétisme. L'occasion pour le club de faire un bilan très positif de la saison écoulée. Pour preuve, le nombre de podiums obtenus par les athlètes, pas moins de 25 podiums. Avec 4 titres de Champions, 9 de Vice-champions et 12 médailles de bronze. Deux Isberguois ont aussi gagné leur qualification pour les interrégionaux. En minimes garçon, Guillaume Baudelle meilleur performeur départemental au disque avec 37 mètres 52 réalise aussi la deuxième meilleure performance de la région pour la saison. Et chez les benjamines Anaïs Flament qui réalise la meilleure performance régionale de la saison au lancer de marteau avec 34 mètres 90.

Au niveau activités du club, à noter l'organisation de trois journées de niveau départemental en salle. Avec en décembre le challenge « Joseph Hoffer », en janvier « Les Etoiles du Sprints » et en février les championnats Départementaux Poussin(e)s. Seize athlètes étaient mis à l'honneur pour récompenser leurs assiduités aux entraînements et leurs résultats aux compétitions.

Le président remercia M. Philippe Campagne adjoint aux sports, représentant la mairie, pour l'octroi d'un nouveau tapis de saut en hauteur, très attendu. Du côté financier, un très léger déficit cette année qui s'explique par le renouvellement des équipements ; entre autres l'achat de nouveaux maillots et l'achat de chaussures à pointes.

L'année 2014 étant une année d'élection, le bureau actuel a été réélu à l'unanimité.
Trésorière : Mme Frédérique Avril
Secrétaire : Mme Caroline Fumery
Vice-présidente : Mme Francine Hoffer
Président : M. Hervé Fumery
Membres du comité directeur : Mme Frédérique Avril, Mme Francine Hoffer, Mme Caroline Fumery, Mme Cécilia Goncalves, M. Jocelyn Hoffer, M. Hervé Fumery.

Rendez-vous :

le **samedi 13 décembre 2014**
15^{éme} challenge « Joseph Hoffer » (salle Basly)

le **samedi 17 janvier 201**5
« Les Etoiles du Sprints » (salle Basly)

Plus d'infos sur : esiathletisme.blogspot.com

Agenda

Lundi 1er décembre :
Fête de Saint-Eloi du club rétro d'Isbergues *(salle Zola)*

Jeudi 4 décembre :
Fête de Saint-Eloi du foyer des anciens du C.O.S.S.A.F *(salle du foyer)*

Mardi 9 décembre :
Noël de l'I.M.E « La petite Montagne » *(salle Edmond Mille)*

Mercredi 10 décembre :
Vente de l'action sociale d'urgence *(bourse du travail)*
Fête de Noël du Comité d'Etablissement de la Société Apéram *(salle Lamendin)*
Audition de Noël de l'harmonie municipale d'Isbergues *(salle Léo Lagrange)*

Samedi 13 décembre :
Assemblée générale et banquet annuel de la société de javelots « La plume » *(salle du Rietz)*
Fête de Noël des A.C.V.G - UF. d'Isbergues *(bourse du travail)*

Dimanche 14 décembre :
Fête de Noël de l'A.P.E.L de l'école St Eloi – Ste Isbergue *(salle Lamendin)*

Mardi 16 décembre :
Goûter de Noël du club « Vivre et sourire » *(salle Léo Lagrange)*

Jeudi 18 décembre :
Goûter de Noël du foyer des anciens du C.O.S.S.A.F (*salle du foyer*)

Samedi 20 décembre :
Fête de Noël du Comité d'Etablissement de la Société UGO *(salle Lamendin)*
Goûter de Noël de l'E.S.D.I football *(salle Edmond Mille)*

Dimanche 21 décembre :
Journée de Noël des jeunes de l'E.S.I basket ball *(complexe Basly)*

Lundi 22 décembre :
Goûter de Noël du club rétro *(salle Zola)*

Mardi 23 décembre :
Goûter de Noël du club des ainés de Berguette *(salle Edmond Mille)*

Mercredi 31 décembre :
Repas dansant du C.C.I.M. *(salle Edmond Mille)*

Secours Catholique

Le Secours Catholique organise une journée « Portes ouvertes », le **jeudi 11 décembre 2014** de 10 h à 17 h au local situé 83 T rue Gaston Chevallier.

Venez nombreux ! Les bénévoles se feront une joie de vous faire connaître leur association !

Section danse de la M.J.E.P

« Portes ouvertes »
à la salle d'exercices au sol « Jean Macé »

La section danse de la Maison des Jeunes et d'Education Permanente (M.J.E.P) d'Isbergues vous invite aux « Portes ouvertes » de la danse moderne le :

samedi 13 décembre de 10 h 15 à 13 h et 13 h 30 à 18 h.
mercredi 17 décembre de 13 h 30 à 18 h.

Tout au long de ces journées, vous ferez connaissance avec la section danse qui accueille les enfants dès l'âge de 4 ans, encadrés par Laurie, animatrice qui les fait progresser au fil des semaines par un travail sérieux et dynamique, ainsi que le groupe adulte le samedi en soirée de 17 h à 18 h. Au cours de ces « Portes Ouvertes », le responsable de la section ainsi que les membres du bureau seront présents pour répondre à toutes les questions que vous vous posez sur le fonctionnement de la section.

Venez nombreux assister aux cours de danse des enfants, adolescentes et adultes. Ils vous feront partager leur plaisir de danser et seront ravis de votre présence. Vous pourrez également découvrir pendant ces journées la danse pour tous (danse de salon), le Hip-Hop.

- **la danse hip-hop :**
  * **samedi 13 décembre** de 18 h 15 à 19 h 15.
- **la danse de salon :**
  * **mercredi 17 décembre** de 18 h 30 à 19 h 30.
- **ainsi que le cours de danse de salon pour débutants**
  * **jeudi 18 décembre** de 19 h 45 à 20 h 45.

Rappel : il est toujours possible de s'inscrire dans toutes ces disciplines. Pour tout renseignement vous pouvez appeler le **03.21.57.70.21** et demander Mlle Ferry, la secrétaire de la section, ou appelez l'accueil de la M.J.E.P au 03.21.57.70.20, ou à sectiondanse@orange.fr.

C.O.S de Berguette

Le Comité d'Oeuvres Sociales (C.O.S) de la commune associée de Berguette, avec l'aimable participation de la municipalité, organise son traditionnel goûter de Noël des anciens de la commune associée de Berguette, le **dimanche 14 décembre** prochain au complexe Edmond Mille à 15 h.

Les membres du C.O.S inviteront personnellement les personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que leur conjoint.

Théâtre Patoisant

L'atelier Théâtre Patoisant de la M.J.E.P se produira le **vendredi 12 décembre 2014** à 20 h au centre culturel.

Au programme : « Ches vius », « L'politique dins ch'menache », « Pal'miu » et « I s'enerfe ».

Prix des places : adultes : 7 € et enfants (- 12 ans) : 4 €

Réservation du lundi 1er au mercredi 10 décembre de 10 h à 12 h au siège de la M.J.E.P, 67bis rue Jean Jaurès et le jour du spectacle au centre culturel à partir de 19 h.

Retour sur ...

Jacques B. chante Brel

le 26 octobre à 16 h

Le centre culturel a fait salle comble pour le concert de « Jacques Barbaud chante Brel ». L'artiste était déjà venu à Isbergues il y a quelques années, la salle de spectacle a donné une nouvelle dimension à son concert.

Accompagné de trois musiciens (pianiste, contrebassiste et accordéoniste), le chanteur a embarqué le public en débutant le concert par « *Dans le port d'Amsterdam* ». Les interprétations sont fidèles aux originales avec la propre sensibilité de l'artiste.

Chaque chanson est une pièce de théâtre, que Jacques Barbaud s'efforce d'interpréter avec justesse. Durant cette prestation de plus d'une heure et demi, les spectateurs ont pu retrouver les grands classiques tels que *« Ces gens là », « Les Vieux », « Quand on a que l'amour »*… L'émotion s'empare du public notamment lorsqu'il interprète *« Ne me quitte pas »*.

Un après-midi pour se souvenir du « Grand Jacques », auquel ont participé quelques résidents de l'E.H.P.A.D.

Les mardis de l'humour

les 14 et 21 octobre

Le centre culturel a proposé trois spectacles humoristiques dans des registres différents pour changer les habitudes en pleine semaine. Les spectateurs sont venus nombreux découvrir des artistes régionaux.

« Joyeuse Déprime »

Le premier mardi, Michaël Louchart est venu raconter sa ***Joyeuse Déprime***. Seul sur scène, il va embarquer le public dans le quotidien de Michel, quarantenaire célibataire. Le comédien interprète à lui seul toute une galerie de personnages : Francis le meilleur pote, la grand-mère, un avocat qui l'accuse de dépression avec préméditation. L'artiste multiplie les mimiques, les grimaces et autres clowneries. Le public rit de bon cœur et en redemande, il aura donc droit à la fin du spectacle à un extrait de son prochain spectacle « ***A deux doigts d'être Brad Pitt… »***

« Tonycello »

Mardi 21 octobre, ***Tonycello*** est venu présenter son spectacle alliant humour et musique. A l'aide de son violoncelle, il revisite les classiques de Brel, Brassens, Gainsbourg et Bobby Lapointe. Ce spectacle a été différemment perçu selon les âges. Les plus jeunes se sont amusé des bêtises du musicien, quand il fait tomber son porte-manteau, son archer ou glisse de sa chaise…

Les adultes ont, quant à eux, pu se régaler des paroles de chansons détournées. *Tonycello* s'est même improvisé professeur de musique en donnant un cours à coup de cling et de clang pour symboliser les accords, décortiquant ainsi les chansons de *Carla Bruni* et *Bénabar*. Un artiste qui a su imposer son style à la manière des chansonniers.

Stage de dessins animés numérique

Durant les vacances de la Toussaint, six enfants, âgés de 8 à 10 ans, ont suivi un stage de dessins animés numérique au centre culturel.

L'objectif du stage était de développer l'imagination des participants en utilisant un logiciel libre de création de dessins animés. En s'appuyant sur des ouvrages de la médiathèque, les enfants ont créé des dessins animés puis ont rajouté titres et bruitages.

Les parents ont pu apprécier le résultat final lors de la retransmission sur grand écran des œuvres réalisées à l'espace multimédia. Six dessins animés ont été projetés : « Jurassik park 4 », « The guerre chinoise », « gare au calamar ! », « la chose du pot de mayonnaise », « star wars 7 », « cowboys ».

Puis, ils ont pu, après quelques explications apportées par leurs enfants, sur le maniement du logiciel, s'adonner eux aussi à la création d'une séquence animée.

L'incendie

l'accident domestique le plus lourd de conséquences

***D**e tous les accidents domestiques, l'incendie d'habitation est le plus lourd de conséquences. Il tue et détruit.*

Fréquent : l'incendie est un accident fréquent. Il s'en déclare 1 toutes les 2 minutes en France.

Toxique : l'incendie est toxique. L'incendie de nuit est le plus meurtrier. Il peut couver pendant plusieurs heures avant que les flammes n'apparaissent et les victimes sont intoxiquées pendant leur sommeil par les fumées toxiques. Une victime intoxiquée est incapable de fuir, mais une simple exposition aux fumées, même très brève (moins de 5 minutes peut donner lieu à un handicap à vie : *asthme chronique, insuffisance rénale, hépatique, cardiaque et respiratoire.*

Chaud : l'incendie c'est chaud. Il fait 600 ° C en 5 minutes dans un espace clos. La température peut atteindre 1200 °C dans une cage d'escalier.

Rapide : l'incendie d'habitation, c'est rapide. Un feu et ses fumées toxiques se propagent très vite, les victimes ont très peu de temps pour réagir :

- 1ère minute : 1 verre d'eau
- 2ème minute : 1 seau d'eau
- 3ème minute : 1 citerne d'eau

Dévastateur : l'incendie d'habitation, c'est dévastateur. Il implique d'emblée l'ensemble des personnes présentes sur les lieux, touche l'ensemble des membres d'une même famille et le voisinage. Il fait des victimes multiples et provoque des dégâts matériels très importants.

Aveuglant : l'incendie c'est l'obscurité, les victimes ne peuvent plus s'orienter pour fuir. Les flammes et les fumées provoquent une attitude de panique, qui engendre de mauvais réflexes.

Comment être averti à temps ?

avec un détecteur avertisseur de fumée

✍ ***c'est essentiel** pour détecter les débuts d'incendie, surtout la nuit quand tout le monde dort.*

✍ ***c'est facile** à trouver (magasins de bricolage), à installer et à entretenir.*

✍ ***c'est important** qu'il soit conforme à la norme NF-EN 14 604 et d'en installer à chaque étage, de préférence près des chambres.*

Les incendies provoquent 460 décès par an. L'intoxication par la fumée est la première cause de décès chez les victimes d'incendie.

Comment éviter les risques ?

avec de la vigilance et des gestes simples

✍ *éteindre complètement les cigarettes et ne pas fumer au lit.*

✍ *tenir les allumettes et les briquets hors de portée des enfants (qui ne doivent jamais rester seuls à la maison).*

✍ *ne pas laisser de casseroles, de poêles ou de plats sur le feu sans surveillance.*

✍ *laisser les produits inflammables loin des radiateurs, ampoules, plaques chauffantes…*

✍ *ne pas raviver un feu ou les braises d'un barbecue avec de l'alcool ou de l'essence.*

✍ *ne pas laisser les appareils électriques en veille.*

✍ *brancher un seul appareil par prise électrique.*

- avoir un extincteur chez soi.

La température d'une pièce en feu atteint 600°C en 3 minutes. Un incendie domestique a lieu toutes les 2 minutes.

Quelles précautions prendre ?

faire contrôler ses installations

Faites régulièrement

- vérifier vos installations d'électricité, de gaz et de chauffage (notamment les inserts et les cheminées).

- ramoner les conduits et les cheminées une fois par an.

pour votre sécurité, ces tâches doivent être exécutées par des professionnels.

Un incendie sur 4 est dû à une installation électrique défectueuse. 70 % des incendies mortels ont lieu la nuit.

Que faire en cas d'incendie ?

à chaque situation, la bonne réaction

➢ **si l'incendie se déclare chez vous :**

*- faites sortir tout le monde et évacuez les lieux pour éviter **les risques d'intoxication (par les fumées et gaz) précédant la venue des flammes.***

- fermez la porte de la pièce en feu et la porte d'entrée et n'emportez rien.

✍ *une fois dehors, appelez les pompiers en composant le 18 ou le 112 (n° unique d'urgence européen).*

➢ **si l'incendie est au-dessous ou sur votre palier :**

- fermez les portes et mettez des linges mouillés en bas,

✍ *allez à la fenêtre pour que les secours vous voient,*

✍ *en cas de fumée dans la pièce, baissez-vous vers le sol et couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide (la fumée envahit d'abord les parties hautes).*

➢ **si l'incendie est au-dessus :**

✍ *sortez par l'issue la plus proche.*

Quoi qu'il arrive, ne prenez jamais l'ascenseur

Appeler les pompiers dans les 2 minutes fait gagner un temps précieux. Répondre calmement à leurs questions permet de localiser l'incendie plus rapidement.

Risque d'intoxication au monoxyde de carbone

Pourquoi est-ce dangereux ?

C'est un gaz invisible, inodore, toxique et mortel

- le monoxyde de carbone est un gaz indétectable.
Il est le résultat d'une mauvaise combustion, quelle que soit la source d'énergie : bois, gaz (naturel, butane, propane ou pétrole liquéfié), charbon, essence…
- il agit comme un gaz asphyxiant très toxique prenant la place de l'oxygène dans le sang. **Il peut s'avérer mortel en moins d'une heure.**

Il provoque 2 types d'intoxication :

- **l'intoxication faible ou chronique :** elle se manifeste par des maux de tête, des nausées et de la fatigue. Elle est lente.
- **l'intoxication grave :** plus rapide, elle entraîne des vertiges, des troubles du comportement, des pertes de connaissance, le coma ou le décès.

Ces intoxications peuvent laisser des séquelles à vie.

Le monoxyde de carbone est responsable de 6 000 intoxications par an en France et de près de 300 décès.

Quelles sont les causes du danger ?

Une mauvaise combustion et une mauvaise aération

❶ **les appareils de chauffage ou de production d'eau chaude mal entretenus**
Si vos appareils ne sont pas correctement entretenus, les combustibles y brûleront mal, ce qui risque de provoquer une émission de monoxyde de carbone.

❷ **une mauvaise aération du logement**
Une flamme a besoin d'air pour brûler. Si l'air de votre logement n'est pas suffisamment renouvelé, la combustion au sein de vos appareils sera incomplète et émettra du monoxyde de carbone.

❸ **les fumées mal évacuées**
Un conduit d'évacuation bouché ou obstrué ne permet pas aux gaz issus de la combustion de s'évacuer

Le non respect des consignes d'utilisation des appareils à combustion peut conduire à des risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

Comment éviter les intoxications ?

Avec de la vigilance et des gestes simples

❶ **faites vérifier chaque année vos installations par un professionnel :**
- chaudières,
- chauffe-eau et chauffe-bains,
- cheminées, inserts et poêles,
- conduits d'aération.

❷ **aérez votre logement même en hiver et ne bouchez jamais les entrées d'air.**

❸ **faites effectuer un ramonage mécanique de vos conduits et cheminées au moins une fois par an.**

N'utilisez pas pour vous chauffer :
- des chauffages d'appoint en continu ;
ils ne sont pas raccordés à l'extérieur et doivent être utilisés dans des pièces ventilées.
- des appareils non destinés à cet usage
(réchauds de camping, panneaux radiants, fours, braseros…).
N'utilisez pas en intérieur un groupe électrogène.

Que faire si vous soupçonnez une intoxication ?

Aérez, évacuez et appelez les secours

Si vous avez des maux de tête, des nausées, des vomissements… pensez au monoxyde de carbone...
En cas de suspicion :

❶ aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.

❷ arrêtez vos appareils à combustion si possible.

❸ évacuez les locaux et bâtiments.

❹ appelez les secours :
- numéro unique d'urgence européen **(112)**
- les Sapeurs Pompiers **(18)**
- ou le SAMU **(15).**

❺ Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel.

Il faut être encore plus vigilant lors d'intempéries exceptionnelles, de grands froids ou de périodes de redoux, car les appareils sont davantage sollicités et leur fonctionnement perturbé.

Petite enfance

Consultation de nourrissons :

- le 2ème mardi du mois à partir de 9 h en mairie annexe de Berguette.
- le 1er jeudi du mois de 13 h 30 à 16 h 30 et le 3ème mercredi de 8 h à 12 h à la maison des associations.

Atelier d'éveil pour les tout-petits *(15 mois à 3 ans)*

Le 3ème lundi du mois de 9 h à 12 h à la maison des associations.

Crèche :

« 1, 2, 3 Soleil » Isbergues, renseignements sur le site internet : isbergues@creches123soleil.fr
03.21.56.21.71

Personnes âgées

Maltraitances personnes âgées : **39 77**

Artois gérontologie :

Le 2ème vendredi de chaque mois de 9 h à 12 h à la C.C.A.F, sur rendez-vous **03.21.61.54.40**

C.I.C.A.S *(retraites complémentaires)* **:**

Un service téléphonique est mis en place pour aider les salariés du secteur privé dans la préparation de leur retraite complémentaire ARRCO et AGIRC du lundi au vendredi de 9 h à 18 h. **08.20.20.01.89**

C.A.R.S.A.T Nord-Picardie *(**C**aisse d'**A**ssurance **R**etraite et de la **S**anté **a**u **T**ravail)* **:** *Sur rendez-vous, contacter la plateforme téléphonique au* **39 60**

A.S.S.A.D *(**A**ssociation de **S**oins et **S**ervices **à D**omicile) de Aire-sur-la-Lys - Isbergues et ses environs* **:** *Aides ménagères, auxiliaires de vie, emplois familiaux, soins à domicile.* **03.21.95.42.52**

E.H.P.A.D « Les Orchidées » (Etablissement d'**H**ébergement pour **P**ersonnes **A**gées **D**épendantes) **:**

57 rue Léon Blum, service administratif ouvert du Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h **03.91.82.84.80**

Social

Action sociale d'urgence *(rue du Temple)* **:**

Présidente : Mme Carré
Le mercredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.
03.21.02.68.40

Maison Départementale de la Solidarité de Lillers :

- les 1er et 3ème lundi matin du mois, le 2ème mardi après-midi, le 2ème jeudi matin et le 2ème vendredi matin à la mairie annexe de Molinghem, sur rendez-vous
- les 1er et 3ème jeudi matin du mois et le 4ème mardi matin, à la maison des associations, sur rendez-vous
03.21.54.63.20

Caisse d'Allocations Familiales *(C.A.F)* **:**

- tous les mardis de chaque mois de 9 h à 12 h à la mairie annexe de Molinghem
- borne C.A.F « Visio guichet », tous les jeudis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h à l'hôtel de ville.

Sécurité sociale :

Le mardi de 9 h à 12 h à la mairie annexe de Molinghem.

Secours Catholique : *Le mardi de 14 h à 16 h au 83 bis, rue Gaston Chevallier* **03.21.66.22.84**

C.O.S.S.A.F *(B. Podvin) :*

Le lundi 15 décembre de 10 h 30 à 11 h 30 à la maison des associations.

Groupe « AG2R la Mondiale » :

Salle Edmond Mille, sur rendez-vous au ***03.21.46.47.03***

Point logement jeunes de Béthune ***09.71.52.30.78***

Environnement / Habitat

Communauté de Communes Artois Flandres (C.C.A.F.) **:**

Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
03.21.61.54.40

Déchetterie :

En période d'hiver, ouverture de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 du lundi au vendredi et le samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.
Renseignements à la C.C.A.F. **03.21.61.54.40**

Aide juridique

Conciliateur de justice (Mme Laurant) :

Le 2ème vendredi de 9 h 15 à 12 h à la mairie annexe de Molinghem.

Centre d'Information des Droits de la Femme de Béthune (C.I.D.F) :

Le 1er lundi de 14 h à 17 h, à la Maison de Jeunes et d'Education Permanente (M.J.E.P) d'Isbergues, sur rendez-vous **03.21.57.98.57**

Guichet d'accès au droit et prévention des litiges de Bruay la-Buissière : *problèmes de voisinage, conflits familiaux, litiges avec un commerçant, votre propriétaire, votre assureur. Aide et conseils gratuits.*
Renseignements **03.59.413.413**
Fax **03.59.410.410**

Association tutélaire du Pas de Calais :
Accompagnement personnalisé de l'adulte et de l'enfant
Le lundi 15 décembre de 14 h à 16 h à la mairie annexe de Molinghem.

Anciens combattants

A.C.V.G. et Souvenir Français :

Le 2ème et 4ème mercredi du mois de 16 h à 17 h à la maison des associations
sur rendez-vous **03.21.26.53.85**

France Mutualiste :

Pas de permanence en décembre

URGENCES

S.A.M.U	**15**
Pompiers	**18**
Centre anti-poison	**08.00.59.59.59**
S.O.S mains	**03 20 95 75 00**
Centre des grands brûlés	**03 20 44 59 62**
Gendarmerie d'Isbergues	**03.21.54.72.15**

Santé

Médecins :

Dr Thérèse Buissart	**03.21.61.98.90**
Dr Véronique Han-Denoeud	**03.21.02.17.83**
Dr Gilles Duparcq	**03.21.02.16.71**
Dr Patrice Favier	**03.21.61.78.04**
Dr Philippe Geille	**03.21.02.12.88**
Dr Thierry Hautcoeur	**03.21.02.16.07**
Dr Christian Hollebecque	**03.21.54.02.80**
Dr Domitille Caron	**03.21.54.02.80**
Dr Jean-François Leduc	**03.21.64.19.10**
Dr Philippe Mannechez	**03.21.61.78.03**
Dr Michel Stopin *(Guarbecque)*	**03.21.25.82.27**
Dr Gabriel Buissart *(Ham en Artois)*	**03.21.66.04.11**
Dr Dominique Bernard *(Norrent Fontes)*	**03.21.02.04.63**
Dr Christophe Caron *(Norrent Fontes)*	**03.21.25.14.14**
Dr Henri Chrétien *(Norrent Fontes)*	**03.21.27.35.63**

Médecin de garde :
En semaine de 19 h 30 jusqu'au lendemain 8 h,
le samedi de 12 h jusqu'au lundi 8 h **03.21.71.33.33**

Pharmaciens :

Pharmacie Beauvillain	**03.21.02.01.33**
Pharmacie de la place	**03.21.01.10.20**
Pharmacie de Berguette (M. Benoît Bout)	**03.21.26.59.50**
Pharmacie des aciéries (Melle Minart)	**03.21.02.11.63**

Pharmacie de garde :

08.25.74.20.30
www.servigardes.fr

Ambulanciers : *de garde 24 h sur 24*
Ambulances B. Finel **03.21.02.17.08**

Infirmières :

Mmes Brisset et Dhaese et M. Parent	**03.21.61.78.07**
	06.72.36.00.78
Mmes Deram, Lesecq, Laversin, Cauwet	**03.21.25.85.66**
Mme Monique Feron	**06.16.76.23.30**
Mme Anaïs Walle	**06.18.73.58.53**

Laboratoire d'analyse médicale : **03.21.61.53.53**

Alzheimer : *contacter l'A.S.S.A.D* **03.21.95.42.52**

Point écoute toxicomanie : **08.00.26.10.00**

Administrations

Hôtel de ville : **03.21.61.30.80**
Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
Permanence état-civil : *le samedi matin de 10 h à 12 h*
Courriel : **contact@ville-isbergues.fr**
Site internet : **www.ville-isbergues.fr**

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) :
Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
rue Emile Zola **03.21.61.39.72**

Mairie annexe de Berguette :
Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
rue Edmond Mille **03.21.26.59.18**

Mairie annexe de Molinghem :
Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
place Lamartine **03.21.61.59.95**

Services techniques :
Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
rue Anatole France **03.21.61.36.66**

Centre culturel :
***mardi** de 14 h à 18 h, **mercredi** de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, **vendredi** de 14 h à 19 h, **samedi** de 10 h à 17 h (sans interruption)*
rue Léon Blum **03.21.02.18.78**

Police municipale :
Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
03.21.61.30.80

Trésorerie :
rue Jean Jaurès **03.21.02.11.15**

Services / dépannages

VEOLIA : dépannage 24 h sur 24 **0 810 108 801**

E.R.D.F : dépannage 24 h sur 24 **09 726 750 62**

GAZ : dépannage 24 h sur 24 **0 810 433 062**

France Telecom : **10 13**

Emploi - Formation

Boutique de Gestion Espace (B.G.E) :
Conseils en création d'entreprise, les mercredis 3 et 17 décembre à la M.J.E.P,
sur rendez-vous à partir de 9 h **03.21.62.90.60**

M.J.E.P : *8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30* **03.21.57.70.20**

Pôle emploi de Lillers : **39 49**

Relais emploi alpha : **03.21.25.61.68**

Ecole municipale de musique : **06.68.36.69.75**